

participation, il se retirait de la présente Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam. Sa participation au Laos s'est terminée le 15 juin 1974 lors du retrait de Vientiane de la délégation canadienne de la CISC laotienne qui avait été établie par l'accord de Genève de 1962. Bien que le Canada se soit délié de ses fonctions de surveillance de la trêve en Indochine, il continue à jouer dans la région un rôle actif sur le plan diplomatique et reste prêt à contribuer au relèvement économique une fois la paix rétablie.

Le Canada et la Banque asiatique de développement. Le Canada est membre de la Banque asiatique de développement, créée en 1966 et dont les articles constitutifs s'inspirent essentiellement de ceux de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Le capital social souscrit de la Banque est de É.-U.(1966)\$1,005.4 millions, dont la moitié a été versée durant la période quinquennale 1966-70. Le solde des souscriptions des pays membres sert de garantie rachetable que la Banque peut utiliser pour vendre ses obligations sur les marchés mondiaux de capitaux. Les pays asiatiques, notamment le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont souscrit É.-U.\$625.4 millions et les pays non asiatiques, les É.-U.\$380 millions restants. La contribution initiale du Canada était de É.-U.\$25 millions, dont É.-U.\$12.5 millions, qui représentaient le montant à verser, ont été libérés. En novembre 1972 la Banque a approuvé une augmentation de 150% du capital social autorisé; la part du Canada se chiffrera à É.-U.\$37.5 millions, dont 20% à verser.

Pour ce qui est de ses opérations ordinaires, qui sont financées grâce au capital social libéré ou à toute autre ressource obtenue sur les marchés mondiaux de capitaux, la Banque compte suivre la même politique que la Banque mondiale en prêtant à des taux d'intérêt suffisamment élevés pour maintenir son propre pouvoir d'emprunt.

La Banque a créé récemment un Fonds asiatique de développement qui fournit de l'aide à des conditions de faveur aux pays membres en voie de développement. La contribution du Canada au nouveau Fonds sera de É.-U.\$10 millions.

3.6.2.11 Le Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), créée en septembre 1961, a succédé à l'Organisation de coopération économique européenne (OCEE), fondée en 1948 par les pays de l'Europe occidentale pour faciliter le relèvement de leur économie ébranlée par la guerre. Lors de la création de l'OCDE, le Canada, les États-Unis, et plus tard le Japon (mai 1964), l'Australie (juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (mai 1973) se sont joints aux pays de l'Europe occidentale pour former ce qui est aujourd'hui un important forum intergouvernemental de consultation et de coopération entre les pays hautement industrialisés, dans presque tous les grands domaines de l'activité économique. A l'heure actuelle, 24 pays sont membres à part entière de l'Organisation, et la Yougoslavie jouit d'un statut particulier lui permettant de participer à certaines activités. Le siège de l'Organisation est à Paris.

L'objectif de l'OCDE est de faciliter la formulation de politiques en vue d'assurer le développement économique équilibré et le progrès social tant des États membres que des autres pays. L'Organisation permet le rassemblement et l'étude de données relatives aux mécanismes de décision, et elle sert de cadre aux réunions qui ont lieu tout au long de l'année afin de favoriser l'échange et l'analyse des idées et des expériences de tout les États participants.

L'Organisation joue un rôle important dans l'harmonisation de la politique économique et financière à l'échelle internationale et constitue le cadre principal des consultations des pays industrialisés sur les questions d'aide au développement. L'OCDE, dont les préoccupations initiales étaient axées sur les éléments traditionnels que sont l'économie, le commerce et le développement, a élargi ses horizons et s'occupe aujourd'hui des politiques en matière d'agriculture, d'environnement, d'industrie, de sciences et technologie, d'investissements étrangers et de main-d'œuvre. Grâce à cette optique plus vaste, l'aspect qualitatif de la croissance économique est maintenant aussi important que l'aspect quantitatif. C'est ainsi qu'on a vu récemment l'Organisation se pencher sur les problèmes de l'environnement et du bien-être dans le contexte de la politique économique. Lors de la première réunion du Conseil des ministres en 1961, les États membres ont fixé un objectif de croissance économique de 50% jusqu'en 1970; cet objectif a été largement dépassé.